

Eléments de barème applicables pour la sélection des candidatures à un congé de formation professionnelle

Groupe	Libellé	Points	Observations
Tous groupes	Reliquat : nombre de mois restants d'un congé de formation attribué précédemment.	Prioritaire : 100 points.	Demande au titre du même projet de formation, reliquat d'un congé datant de moins de 4 ans. Années prises en compte : 2019-2020-2021-2022.
	Ancienneté générale de service	1 point par année complète + 1/12 point par mois complet + 1/360 par jour	AGS arrêtée au 31/08/2022
Groupe A Projets d'évolution professionnelle, projets personnels de mobilité interne ou externe y compris les préparations aux concours d'autres filières ou d'autres administrations	Cohérence du projet	Projet abouti prêt à être mis en œuvre : 20 points Projet cohérent en cours de construction : 10 points	Seuls les agents ayant bénéficié d'un entretien avec un conseiller RH de proximité pourront se voir attribuer ces points sur décision de la commission d'examen des dossiers
Groupe B Préparation d'un concours	Ancienneté de la demande	2 points par an à partir de la deuxième demande consécutive dans la limite de 8 points	La demande doit être formulée de façon consécutive, au titre du même projet professionnel au cours des 4 dernières années. Années prises en compte : 2019-2020-2021-2022
	Expérience du concours	Admissible depuis moins de 4 ans : 2 points par admissibilité dans la limite de 8 points	Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2023 pour un congé en 2023-2024)
		Présentés au concours sans admissibilité depuis moins de 4 ans : 1 point par présentation dans la limite de 4 points.	Les candidats devront impérativement fournir les relevés de notes ou les attestations de présence aux épreuves
		Jamais présentés au concours ou présentés depuis plus de 4 ans : 0 point	Les expériences du concours doivent concerner le même concours Années prises en compte : 2019-2020-2021-2022.
Statut du candidat	Agent non-titulaire : 10 points		
Groupe c Soutenance de thèse	Avancement et contraintes de la thèse	Soutenance prévue au cours de l'année scolaire : 15 points Thèse nécessitant des déplacements incompatibles avec le service : 10 points	La date de soutenance ou l'obligation de déplacement devront être attestées par une lettre du directeur de thèse